



Revue de presse

4 mai 2016

La célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse, qui s'est déroulée hier, a bénéficié d'une large couverture dans les quotidiens parus aujourd'hui. Le sujet partage la Une des journaux avec l'ouverture de la session parlementaire et la déclaration de patrimoine entreprise par le Premier ministre.

Relations internationales

VALSE DIPLOMATIQUE AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Trois nouveaux ambassadeurs se sont rendus à Anosy, hier, afin de présenter les copies figurées de leurs lettres de créance à la ministre des Affaires étrangères Atallah Béatrice. Il s'agit respectivement de Koffi Djadan Amos, ambassadeur de Côte d'Ivoire basé à Pretoria, d'Osman Keh Kamara ambassadeur de Sierra Leone en poste à Addis Abeba et enfin, de Sanda Mc Cardell ambassadeur du Canada, également basé à Pretoria. « On a échangé sur beaucoup de sujets avec la ministre des Affaires étrangères, notamment des relations entre la Côte d'Ivoire et Madagascar », a souligné Koffi Djadan Amos. Pour sa part, le nouvel ambassadeur du Canada a expliqué que le Sommet de la Francophonie a été l'un des principaux sujets abordés durant l'entretien avec la Chef de la diplomatie. Sanda Mc Cardell a ainsi soutenu que le Canada appuiera certainement la Grande île dans ses efforts pour faire de ce sommet une réussite. Les trois diplomates rencontreront ce jour le Chef de l'Etat afin de lui remettre leur lettre de créance respective. (Midi Madagasikara, p. 3 ; L'Express de Madagascar, p. 5 ; Les Nouvelles, p. 2)

- En nouant des relations avec la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone, Madagascar n'a rien à gagner mais bien tout à perdre, soutient **Madagascar Matin**. Le quotidien souligne effectivement que ces deux pays sont en proie aux agissements du groupe terroriste Boko Haram, ce qui ouvrirait les portes de la Grande île à de possibles attaques ou fuite de terroristes. (p. 2)

Politique interne

RELATIONS ENTRE L'EXECUTIF ET L'ASSEMBLEE NATIONALE : JEAN MAX RAKOTOMAMONJY JOUE L'APAISEMENT

Dans son discours d'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2016, le Président de la Chambre basse Jean Max Rakotomamonjy a plaidé pour l'apaisement. A cette occasion, il a écarté tout nouvel « assaut » des députés contre l'Exécutif, mais promet cependant que les critiques seront sans complaisance. Pour cause, les relations entre ces deux institutions s'avéraient particulièrement houleuses, depuis le retour de l'ordre constitutionnel, d'autant que le contexte dans lequel s'ouvre cette première session parlementaire est presque similaire à celui de l'année passée. En effet, la rentrée des députés à Tsimbazaza survient encore une fois après un changement controversé du Gouvernement. « Nous ne recherchons que l'apaisement. (...) Le Gouvernement est représentatif de tous les groupes parlementaires au sein de l'Assemblée nationale. J'estime que nous pouvons en discuter en cas de problème

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



houleux (...) », explique le Président de la Chambre basse. Il a également rassuré l'équipe du Premier ministre Olivier Solonandrasana Mahafaly, en soutenant que sa composition témoigne de la volonté de l'Exécutif à travailler avec le Législatif. Dans son allocution d'hier, Jean Max Rakotomamonjy est revenu sur une requête des députés concernant l'effectivité du budget alloué au Comité Local de Développement, une structure créée sur la base d'une proposition de loi sur la Décentralisation adoptée par les parlementaires de Tsimbazaza. Rappelons que le CLD doit bénéficier d'une caisse de plusieurs millions d'Ariary par District, avec comme ordonnateur principal le député de la circonscription. Les parlementaires ont d'ailleurs déjà exprimé leur souhait de présider ce comité, une proposition que la HCC avait rejetée au motif qu'elle constitue une atteinte excessive au principe d'autonomie et au principe de libre administration des Collectivités territoriales décentralisées. (L'Express de Madagascar, p. 3 ; Les Nouvelles, p. 3 ; Madagascar-Laza, p. 3 ; Madagascar Matin, p. 2 ; Tia Tanindrazana, p. 3)

- Selon Jean Max Rakotomamonjy, le projet de loi sur le Code de la Route figure parmi les priorités de la session ordinaire du Parlement. Cette décision survient sans doute après les accidents meurtriers de Mahitsy et de la route digue d'Andohatapenaka, souligne **L'Express de Madagascar, p. 5**
- Le Premier ministre Olivier Solonandrasana Mahafaly présentera le programme de mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat au Parlement le 9 mai prochain. Ainsi, les députés et les citoyens en général, qui veulent des mesures concrètes de la part de l'Exécutif sur certains dossiers jugés brûlants, attendent ce rendez-vous de pied ferme. Il s'agit entre autres de la recrudescence de l'insécurité à Antananarivo, du délestage qui continue de sévir dans plusieurs parties de l'île et des accidents de circulation qui ont tué des innocents ces derniers jours. (**Midi Madagasikara, p. 2**)
- Au cours d'une interview accordée à **Midi Madagasikara**, Jean Max Rakotomamonjy a réitéré que l'acquisition d'un véhicule tout-terrain est nécessaire pour les députés afin qu'ils puissent accomplir leur travail. « (...) La demande a déjà été transférée à l'Exécutif, nous attendons désormais la réalisation », a déclaré le Président de l'Assemblée nationale. Reste à savoir si le Premier ministre va donner suite à cette requête des parlementaires. (**p. 22**)
- Lors de la cérémonie d'ouverture de la première session parlementaire d'hier, deux nouveaux députés ont été présentés à leurs pairs. Il s'agit en l'occurrence de René Rakotonirina Andriamifalisoa, qui remplace Lydia Toto Raharimalala nommée ministre de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle et de Ludovic Edmond Andriamoratia, qui a pris la place de Jean Jacques Rabenirina, actuel ministre de la Culture, de la Promotion de l'artisanat et de la Sauvegarde du patrimoine. (**Les Nouvelles, p. 2**)
- De l'avis de **Madagascar-Laza**, la première session ordinaire de l'Assemblée nationale s'annonce mouvementée, dans la mesure où la procédure de nomination du Premier ministre et de son Gouvernement fait l'objet de controverses. Selon le quotidien, des bruits d'une éventuelle motion de censure à l'encontre du gouvernement Mahafaly circulerait déjà au palais de Tsimbazaza. Une collecte de signatures serait ainsi déjà entamée dans cette perspective dont on ignore encore le nombre de députés signataires. (**p. 2**)
- Selon **La Gazette de la Grande Île**, le président de l'Assemblée nationale a enfin

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



ouvert les yeux en admettant hier que le pays est plongé dans la misère profonde. Pourtant, aucun projet de textes soumis par le Gouvernement aux députés et aux sénateurs ne propose une stratégie claire dans la lutte contre la pauvreté. Les autorités semblent trop occupées à mettre fin aux mouvements syndicaux qui font rage ces derniers temps. (p. 13)

LE PREMIER MINISTRE EFFECTUE SA DECLARATION DE PATRIMOINE

Le Premier ministre et non moins ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a procédé à sa déclaration de patrimoine, hier, à la Haute Cour Constitutionnelle. Instituée par la loi sur la lutte contre la corruption en 2004, l'obligation de déclaration de patrimoine périodique vise à promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, de garantir l'intégrité des serviteurs de l'Etat, d'affermir la confiance du public envers les institutions. Selon Olivier Solonandrasana Mahafaly, il a entrepris cette déclaration au nom du respect de l'Etat de droit et de la transparence, mais également pour servir d'exemple. Il a souligné au passage que les membres du Gouvernement vont en faire autant prochainement. Pour sa part, le Président de la HCC, Jean Eric Rakotoarisoa a indiqué que « tous les ministres doivent procéder à cette déclaration, même les reconduits qui sont donc soumis à une obligation de renouvellement ». Notons que cette déclaration de patrimoine du Chef du Gouvernement intervient à moins d'un mois après sa nomination. (L'Express de Madagascar, p. 5 ; Midi Madagasikara, p. 22 ; Madagascar Matin, p. 4)

- *De l'avis de L'Express de Madagascar, il existe une incohérence entre l'explication de la HCC et celle apportée par le Bureau indépendant Anti-corruption sur la déclaration du patrimoine. En effet, le Directeur général du BIANCO, Jean Louis Andriamifidy a souligné que les ministres redoublants n'ont plus besoin de faire leurs déclarations parce que la dernière est encore valable aux yeux de l'organe anti-corruption. (p. 5)*
- *La HCC a publié hier les statistiques des déclarations de patrimoine qu'elle a reçues jusqu'ici, sans prendre en compte les institutions nouvellement formées, telles que le Sénat. L'institution d'Ambohidahy précise que 82 députés seulement ont jusqu'à ce jour déposé leur déclaration de patrimoine, alors qu'ils sont au nombre de 151. (Les Nouvelles, p. 3)*
- *Interrogé par la presse quant au montant de son patrimoine, le Premier ministre s'est abstenu de donner une réponse. Il a évoqué le respect de la confidentialité de la Haute Cour Constitutionnelle, comme raison de son mutisme à ce sujet. (Madagascar-Laza, p. 3)*
- *La Gazette de la Grande Île s'étonne du fait que le Premier ministre ait gardé secret le montant de son patrimoine, alors qu'il a tant prôné la transparence. De l'avis du quotidien, cette déclaration du patrimoine n'est qu'un subterfuge pour duper la population malgache. Madagascar est loin d'être un Etat de droit si les dirigeants étatiques se gardent de révéler leur patrimoine au grand public, conclut le quotidien. (p. 13)*
- *La déclaration de patrimoine du Premier ministre n'est en fait qu'un clin d'œil adressé à la population. Il faudrait rendre public le montant du salaire de chaque ministre si l'on veut réellement que la transparence soit appliquée à Madagascar, opine Tia Tanindrazana (p. 2)*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Economie et société

LIBERTE DE LA PRESSE : L'ACCES A L'INFORMATION RESTE UN OBSTACLE

Pour le cas de Madagascar, la journée mondiale de la liberté de la presse a été célébrée hier à l'Hôtel de Ville Analakely. Elle a été marquée par une manifestation organisée par l'Ordre des Journalistes de Madagascar et le ministère de la Communication et des Relations avec les institutions, avec l'appui de leurs partenaires. Le thème de la célébration a été axé sur l'accès à l'information et les droits fondamentaux. « L'accès à l'information demeure ardue de telle sorte que les journalistes ont du mal à faire convenablement leur travail », a fait savoir le président de l'Ordre des Journalistes de Madagascar, Gérard Rakotonirina, durant son discours. Les journalistes ont également fait part de leurs inquiétudes concernant le projet de loi sur le Code de la communication. En effet, ce texte, qui figure parmi l'ordre du jour de la première session ordinaire du Parlement, reste encore inaccessible aux journalistes. Par ailleurs, le Premier ministre a expliqué hier, en marge de l'ouverture officielle de la session parlementaire ordinaire, qu'une discussion entre lui et les patrons de presse a déjà eue lieu. Le Chef du Gouvernement d'expliquer que le Code de la Communication n'est pas fait pour plaire aux journalistes ni pour protéger les dirigeants, mais pour respecter la démocratie et les valeurs malgaches. « (...) C'est une balise. Il y a également la dépenalisation des infractions journalistiques », a-t-il conclu. (L'Express de Madagascar, p. 5 ; Midi Madagasikara, p. 3 ; Les Nouvelles, p. 4 ; Madagascar-Laza, p. 3 ; La Vérité, p. 11)

- *Le fait que Madagascar ait fait un bond de 8 places dans le classement de Reporters Sans Frontières signifie certes une avancée significative en matière de liberté de la presse mais un meilleur accès à l'information serait un pas de plus vers l'instauration et l'expression de la démocratie. Notons que RSF a classé la Grande Ile 64^{ème} sur 180 pays en 2015, puis 56^{ème} en 2016 en matière de liberté de la presse. (Midi Madagasikara, p. 17)*
- *Dans le cadre de la célébration du 150^{ème} anniversaire de la presse malgache et de la journée mondiale de la liberté de la presse, l'école supérieure spécialisée du Vakinankaratra, notamment les journalistes stagiaires, a organisé une exposition des archives de journaux, retraçant l'histoire de la presse malgache depuis 1886. (Les Nouvelles, p. 9)*
- *De l'avis de La Gazette de la Grande Île, la liberté de la presse n'est pas tout à fait effective à Madagascar, comme en témoigne le classement publié par Reporters Sans Frontières. Qui plus est, certains organes de presse locaux ont plus de libertés que d'autres selon leurs relations et leurs affiliations. (p. 8)*
- *Un blocage reste à enlever au niveau de la liberté de la presse à Madagascar, dont l'accès aux informations légales. Une réalité qu'aucun dirigeant ne peut nier puisqu'il existe un filtrage très strict qui empêche les journalistes d'avoir accès aux informations intéressantes au sein des administrations étatiques. (Madagascar Matin, p. 2)*
- *De l'opinion de La Vérité, certains députés sont passés maîtres dans l'art du chantage et comptent profiter des nombreux textes qui leurs sont soumis pour adoption pour faire pression sur l'Exécutif. Le quotidien estime par conséquent que le*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Code de la Communication figure parmi les projets de texte utilisés par les parlementaires pour acquérir le véhicule tout-terrain qu'il revendique jusqu'à présent (p. 2)

- *L'association des journalistes de Majunga, composée d'une quarantaine de membres issus de stations publiques et privées, a effectué une grande marche à travers la ville pour marquer la célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse. (L'Observateur, p. 5 ; Tia Tanindrazana, p. 2)*

LA BANQUE CENTRALE DE MADAGASCAR REVOIT LE TAUX DIRECTEUR A LA BAISSSE

Durant la conférence de presse qui s'est tenue hier à Antaninarenina, le Gouverneur de la Banque Centrale de Madagascar, Alain Hervé Rasolofondraibe a annoncé que la BCM a décidé de ramener son taux directeur de 8,7 à 8,3%. Cette décision a été prise à l'issue de la réunion de son comité monétaire, le 2 mai dernier et devrait être effective à compter de la date du 15 mai. « L'économie nationale a besoin d'un environnement favorable à la relance des activités », a déclaré Alain Hervé Rasolofondraibe, pour expliquer la décision. Il affirme notamment que ces mesures d'assouplissement de la politique monétaire constituent un allègement des conditions de crédit pour le secteur privé. (L'Express de Madagascar, p. 9 ; Midi Madagasikara, p. 5 ; Les Nouvelles, p. 18 ; Madagascar-Laza, p. 5)

Un peu d'humour



L'Express de Madagascar, p. 3

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrazaka@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne